

**COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE  
DU PROJET EOLIEN « LA BARRE-ORCHAMPS »  
Du 17 décembre 2020 à la salle des fêtes d'Orchamps**

---

Membres présents :

- ✓ SEM EnR Citoyenne : Virginie PATE
- ✓ La Barre : Philippe GIMBERT, Daniel BOURGEOIS
- ✓ Orchamps : Régis CHOPIN, Aurore GELEY
- ✓ Côte d'Or Energies : /
- ✓ JURASCIC : Philippe LESEIGNEUR

Membres absents excusés : Jean Michel JEANNIN qui donne pouvoir à Virginie PATE.

Invités : Manoël DEVIS (SEM EnR Citoyenne), Mathieu JULIEN (Côte d'Or Energies), Anna FRANCIS (JURASCIC), Sylvie ROSSIGNOL (La Barre)

Secrétaire de séance : Sylvie ROSSIGNOL

Ordre du jour :

- Analyse des offres et choix des attributaires du marché « Etudes d'impacts » et du lot n°1 du marché « Gisement de vent » ;
- Validation du modèle d'affaires mis à jour ;
- Questions et informations diverses.

**1) Analyse des offres et choix des attributaires du marché Etudes d'impacts et du lot n°1 du marché Gisement de vent**

Suite à la réunion du 05 novembre dernier, une négociation (prévue dans le règlement de consultation du marché) a été effectuée, l'objectif étant de préciser les études environnementales et acoustiques (dont la durée), l'option pour l'étude de défrichement ainsi que la coordination des différents groupements. Monsieur DEVIS présente les nouvelles offres puis le classement proposé pour celles-ci.

Vu le comparatif des offres, Madame PATE propose de retenir la meilleure offre technique portée par le groupement ABIES/BIOTOPE/GAMBA qui, selon la pondération retenue par le COPIL, présente la meilleure note.

Les membres du Comité de Pilotage valident à l'unanimité l'offre n°1 du groupement ABIES/BIOTOPE/GAMBA ayant obtenu la note globale de 91,7/100 (note technique de 58/60 et note prix de 33,7/40).

Le COPIL a attribué le lot n°2 à la société HRAFNKEL concernant le marché de gisement de vent lors de la dernière séance. Après un premier appel d'offres infructueux sur le lot n°1, Monsieur DEVIS présente les résultats des 3 entreprises qui ont répondu et fait un bilan. Les offres ne sont pas très claires sur différents points et nécessitent des précisions. Il apparaît une différence tarifaire importante entre celles-ci, cependant après analyse, il existe des discordances entre le cahier des charges et les propositions faites. L'offre la plus onéreuse est écartée. Monsieur DEVIS propose de demander des précisions, notamment contractuelle, afin de départager les 2 entreprises restantes et notamment retenir les points essentiels à la bonne réalisation du marché. Il est demandé un vote en distanciel, une fois la proposition définitive reçue.

Les membres du Comité de Pilotage, après avoir échangé sur ce dernier point, valident à l'unanimité

Le vote d'attribution du lot n°1 du marché Gisement de vent en distanciel.

Considérant les circonstances actuelles (congés de Noël) et le délai de réponse des entreprises, il semble que le mat de mesure ne pourra être installé avant l'été.

## **2) Validation du modèle d'affaires mis à jour**

Suite à la dernière réunion, Monsieur JULIEN a étudié les caractéristiques de différentes machines afin de réaliser les calculs de rendement du projet permettant la mise à jour du business plan. Il explique l'ensemble des données, tant sur les coûts (investissement, exploitation, maintenance, ...) que sur les rendements et la rentabilité du projet. Il précise que le rendement du productible a été étudié sur la base du P90 qui est l'indicateur retenu par les banques dans le cadre des projets éoliens. Pour information, il est précisé qu'un Taux de Rentabilité Interne Projet (TRI Projet) supérieur à 5% ne présente aucune inquiétude, en revanche, un TRI Projet inférieur à 3% ne serait pas viable.

Madame PATE précise que ce modèle d'affaires sera sans cesse en évolution.

Les membres du Comité de Pilotage après avoir entendu l'exposé complet de Monsieur JULIEN, valide à l'unanimité le modèle d'affaires mis à jour tel que présenté.

## **3) Questions et informations diverses**

### *Communication*

Une réflexion est menée sur la meilleure manière de communiquer auprès des administrés et des élus des deux collectivités. Des points de situations sont faits en réunion de conseil municipal. Les informations et documents communicables sont mis à disposition sur le site internet de chaque commune quand ceux-ci ne relèvent pas du secret des affaires. Des supports seront réalisés pour publication.

Monsieur JULIEN propose l'organisation d'une permanence publique. Une présentation du projet sera préparée dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre.

Par ailleurs, Madame PATE rappelle que la démarche du Laboratoire THÉMA (Théoriser et Modéliser pour Aménager) est totalement indépendante des études qui seront réalisées dans le cadre des marchés.

### *Nom du projet*

La commune de LA BARRE propose le nom d'ARNEOLE. Les membres du Comité de Pilotage approuvent à l'unanimité ce nom.

### *Calendrier prévisionnel*

- Janvier 2020 : notification des marchés par la SEM EnR Citoyenne et démarrage des études d'impacts et d'analyse du gisement de vent ;
- 1<sup>er</sup> trimestre 2021 : organisation d'une permanence publique ;
- La date du prochain COPIL sera arrêtée en fonction des rendus prévus tout au long des études.

La séance est levée à 16h30.

Pour la Présidente, Mme Virginie PATE

